



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE N°99/2026**  
**du 13/04/2026**

**Portant modification temporaire de la circulation rue du Garay**

Hôtel de Ville  
1 place de la Mairie  
43700 Brives-Charensac

Tel : 04 71 02 12 55  
Fax : 04 71 09 41 10

[info@brives-charensac.fr](mailto:info@brives-charensac.fr)

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,  
[www.brives-charensac.fr](http://www.brives-charensac.fr)

Nomenclature	6-1 – Liberté publique et pouvoir de police
--------------	---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2212-2

**VU** le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

**VU** l'arrêté municipal du 30 novembre 2005 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement à BRIVES-CHARENSAC,

**Vu** la demande en date du 8 avril 2026 formulée par l'entreprise COLAS afin de procéder à des travaux de raccordement de chaussée et des travaux de revêtements de voirie rue du Garay pour le compte de la ville de Brives Charensac,

### ARRÊTE

#### **Article 1**

L'entreprise COLAS, dans le cadre des travaux sur l'opération Tennis, est autorisée à effectuer des travaux de raccordement de chaussée et des travaux de revêtements de voirie rue du Garay. Les travaux sont programmés du 16 au 20 avril 2026 inclus.

#### **Article 2**

Durant les travaux, la circulation automobile sera régulée et maintenue par demi-chaussée.

#### **Article 3**

La signalisation correspondante sera mise en place par les soins de l'entreprise COLAS, de part et d'autre du chantier avec panneaux type AK3 et AK5 indiquant les travaux et circulation par voie rétrécie.

#### **Article 4**

Le droit des tiers est préservé.

#### **Article 5**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- L'entreprise COLAS ([thierry.lafont@colas.com](mailto:thierry.lafont@colas.com))
- Service collecte de la communauté d'agglomération ([myriam.vouta@lepuyenvelay.fr](mailto:myriam.vouta@lepuyenvelay.fr))
- La police municipale de Brives Charensac ([daniel.gential@brives-charensac.fr](mailto:daniel.gential@brives-charensac.fr))

Fait à Brives- Charensac, 14 avril 2026

Pour le Maire, par délégation

Rolland ARNAUD

Le Maire ,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

